

**Prix d'Architecture du Projet Citoyen :
le dépôt de candidatures est ouvert !**

L'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsfà) organise la 22^{ème} édition du Prix d'Architecture du Projet Citoyen, sous le haut parrainage du ministère de la Culture, avec pour la 3^{ème} année consécutive une catégorie Hlm, développée en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH).

Chaque année, le Prix d'Architecture du Projet Citoyen récompense les acteurs d'une démarche de co-production dans laquelle habitants et usagers ont participé activement à l'opération, et où le maître d'ouvrage et l'architecte ont su intégrer ces dynamiques dans le projet.

Les projets retenus à concourir sont représentatifs d'une concertation entre maître d'ouvrage (collectivité, maître d'ouvrage privé, comité de quartiers, association), maître d'usage (utilisateurs, habitants, résidents) et maître d'œuvre (représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de partenaires, tels que paysagiste, urbaniste, scénographe).

Dans cette même approche, la catégorie Hlm récompense les opérations portées par un maître d'ouvrage social et donnant une place importante aux démarches d'association des usagers, des locataires ou futurs accédants dans la conception du programme, du projet architectural ou du suivi de réalisation.

La catégorie Hlm se compose de deux prix, l'un pour la construction neuve et l'autre pour la réhabilitation, qui seront remis à l'occasion du Congrès Hlm de Nantes, en octobre 2023.

Calendrier

- Jeudi 31 août 2023 : Clôture des candidatures
- 3 - 5 octobre 2023 à Nantes : Remise des prix catégorie « Hlm » lors du Congrès de l'USH
- 19 - 20 octobre à Avignon : Remise du prix catégorie « Générale » lors du Congrès des Architectes de l'Unsfà

Pour candidater, les organismes Hlm ou les maîtres d'œuvre peuvent transmettre leur dossier jusqu'au 31 août 2023 à l'adresse suivante : ppc@unsfà.com

Pour rappel, les lauréats en 2022 de la catégorie générale étaient :

- **CALC Architecture (Maître d'œuvre), la Commune de Saint-Martin-des-Champs (29) (Maître d'ouvrage) et l'Ecole Jules Ferry (personnel, enseignants, élèves et parents d'élèves) (Maître d'usage-citoyen) pour le projet « Restructuration et rénovation de l'école Jules Ferry à Saint-Martin-des-Champs (29) »**

La restructuration et la rénovation de l'école Jules Ferry à Saint-Martin-des-Champs, réalisée par l'agence Calc, a remporté l'adhésion de l'ensemble du jury, tant pour sa qualité architecturale que pour sa démarche de concertation.

Construit dans les années 60, cet établissement accueille environ 250 élèves. L'objectif des travaux entrepris par la commune était de permettre à l'école de s'adapter aux besoins des utilisateurs, aux exigences énergétiques actuelles et aux règles d'accessibilité. Le projet offre ainsi plus de possibilités, de liberté et de sécurité aux enseignants et aux accompagnateurs dans le cadre de leur pratique, tout en offrant une nouvelle image à l'école.

- **Ici et Là, Architecte Urbaniste (Maître d'œuvre) avec la Commune de Moriville (Maître d'ouvrage) et Morivillois, associations de Moriville (Maître d'usage-citoyen) qui ont reçu une mention pour le projet « MORIVILLE RÊVE SON CENTRE »**

Cette démarche, qui vise à requalifier le cœur du village pour lui insuffler un nouvel élan, est un bel exemple qu'il est intéressant de souligner et de valoriser. En effet, la commune et ses habitants ont mené ensemble une réflexion programmatique visant à recomposer la partie centrale du village composée de six fermes lorraines en ruine.

Cette étude a permis de faire le choix de conserver une partie du patrimoine de la commune et de restructurer le centre bourg plutôt que de créer des lotissements en périphérie.

- **Une deuxième mention a été attribuée à Form'Architecture (Maître d'œuvre) et Foncia (Maître d'ouvrage) avec le Conseil syndical (Maître d'usage-citoyen) pour le projet « RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA TOUR NEPTUNE »**

L'objectif majeur des travaux était de limiter les échanges thermiques entre l'extérieur et l'intérieur et donc de générer un impact positif sur la consommation d'énergie des ménages. Tout au long du projet, le Syndicat des copropriétaires et les habitants ont été impliqués à travers plusieurs « Café Copro » qui ont permis à tous d'échanger sur les différents sujets. La concertation a permis de parvenir à une appropriation par les copropriétaires des enjeux et des travaux et dépenses nécessaires.

Les lauréats en 2022 de la catégorie Hlm étaient :

- Alpes Isère Habitat (Maître d'ouvrage) avec, **Atelier de la place et Silo architectes** (Maître d'œuvre) et **Les Habiles** (Partenaire maître d'usage-citoyen) qui ont été récompensés pour le projet Le Pré-Vert à Crolles (Isère).

Il s'agissait d'un projet de construction neuve d'habitat concerté de 30 logements locatifs sociaux permettant le relogement de locataires d'Alpes Isère Habitat dont les précédentes habitations (des maisons individuelles) entraient en démolition.

- **SHLMR** La Société Hlm de la Réunion (SHLMR)(Maître d'ouvrage) et **CO-ARCHITECTES** (Maître d'œuvre) qui ont reçu une mention spéciale, pour un projet de construction neuve situé dans le quartier prioritaire du Bois d'Olives à Saint-Pierre de la Réunion. L'opération regroupait 29 logements locatifs très sociaux (LLTS), sous forme d'habitat intermédiaire organisé autour d'un espace collectif central.

La remise du Prix d'Architecture du Projet Citoyen Hlm de l'Unfsa/USH lors du Congrès Hlm de Lyon est disponible [en replay](#).

L'Unsa, l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, est une organisation syndicale apolitique, d'envergure nationale, qui a pour vocation de valoriser le rôle des architectes et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Une cinquantaine de syndicats territoriaux ainsi que le SNACG (le syndicat National des Architectes Contractant Généraux) sont rassemblés en une fédération unie. Très concrètement impliquée sur l'ensemble des sujets qui conditionnent, orientent et organisent la fonction d'architecte, l'Unsa œuvre depuis 50 ans à l'amélioration des conditions et de l'avenir de notre profession. L'Unsa, par ses nombreuses actions et propositions, participe activement à l'évolution de notre métier. À travers notre Union, les architectes sont à l'initiative de nombreuses avancées et réformes dédiées à la profession. Nous œuvrons à la promotion de la fonction des architectes par un projet de régulation national et européen, centré sur l'indépendance, l'éthique et l'excellence de la profession.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 580 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2021, les organismes Hlm ont mis en chantier 76 300 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10,2 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2021, 16 100 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 89 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse :

Unsa – Damien Bezborodko – Tél : 07 60 84 29 42 - contact@unsfa.com

Union sociale pour l'habitat – Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 [@UnionHlm](https://www.instagram.com/UnionHlm)